

liques ont un rôle éducateur...un rôle scientifique...elles contribuent à l'avancement du savoir...à l'honneur de la foi, puisque c'est sous les auspices de la foi que de telles sciences jaillissent au sein de la société chrétienne."

* *

Dans l'archidiocèse de Sidney (Australie) le cardinal Moran compte 90 écoles catholiques, ayant ensemble 300 professeurs. Le collège de Saint-Joseph a fait recevoir, cette année, cinquante de ses élèves aux grades universitaires. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, il y a actuellement 25 000 enfants recevant leur éducation dans les écoles fondées et entretenues par les catholiques. Les catholiques de la colonie ont déployé un zèle admirable pour la cause de l'enseignement, en érigeant de magnifiques collèges, et des établissements d'enseignement supérieur.

* *

Les journaux d'Europe font mention, comme d'une chose probablement unique en son genre, de la prouesse oratoire accomplie au parlement du Manitoba dans la nuit du 12 au 13 mars dernier, dans la discussion du projet de loi excluant de plus en plus la langue française du programme de l'enseignement officiel.

Le procureur général Martin a parlé pendant neuf heures, soutenu par des rafraîchissements; mais, succombant à l'épuisement, il a dû s'arrêter, et sa proposition a été repoussée par 19 voix contre 7.

* *

La Hollande, par la loi du 8 décembre 1889, prend la tête d'un mouvement vraiment libéral, tendant à replacer l'enseignement scolaire sur ses antiques fondements: cette loi fait à la morale religieuse la place qui lui appartient dans l'école; elle permet à la commune de choisir son instituteur, même en dehors des sujets sortis des écoles normales; il suffit qu'il soit muni d'un certificat de capacité délivré par un jury spécial.

* *

En France, la République devait tout faire pour les instituteurs: qu'a-t-elle fait?—Rien! répondent les intéressés.

Moins que rien, même, les traitements actuels de beaucoup d'entre eux étant inférieurs à leurs traitements anciens.

La loi votée le 29 juillet 1889 devait établir un régime financier définitif; et le personnel enseignant se plaint que le mal a empiré. Sur plusieurs points, dit-on, les maîtres se mettent en grève.

* *

D'après M. Compayré, il faudrait, pour appliquer cette loi, une somme annuelle de dix millions, que l'on a pas!...

L'été dernier, M. Compayré et ses amis déclaraient que cette loi allait "améliorer le sort des instituteurs sans grever d'un sou le budget de l'Etat!..."

* *

En attendant, disons qu'une association nationale se fonde pour amener la réforme de l'instruction secondaire en France, dans le sens qui est à la mode du jour: "Application, en première ligne, d'une organisation toute nouvelle, qui aura pour but d'opérer une sélection intelligente des aptitudes, et par conséquent, modification complète du mode d'enseignement secondaire, classique et spécial..."

"L'étude de l'antiquité grecque et latine a fait son temps, depuis que les idiomes modernes ont achevé de se constituer: pourquoi ne remplaceraient-ils pas les langues mortes?..."

"—Il suffira de donner d'abord une instruction morale et civique..."

Le bon sens suffira sans doute à empêcher ce projet de mûrir. A. M.

Revue scientifique.

La *nona*: tel est le nom d'une maladie bizarre qui se montre en Italie en ce moment, et qui débute par un état léthargique d'une durée de quatre à huit jours; après cela survient ordinairement une hémorragie abondante qui va jusqu'à l'extinction de la vie.

Dans les premiers temps de l'épidémie, la période léthargique a fait croire à des décès non réels, et a donné lieu à des enterrements de personnes vivantes.

* *

Voici les noms des puissances qui ont envoyé des délégués à la Conférence du